



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

UN LIBRARY

FEB 10 1990

UN/ISA COLLECTION

S/21141
12 février 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATEE DU 12 FEVRIER 1990, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que les forces armées iraniennes ont commis les violations ci-après des dispositions du cessez-le-feu :

1. Le 1er février 1990, à 9 heures, 15 Iraniens ont creusé une tranchée de communication de 70 mètres de long au point de coordonnées 175 760 à Sadd Kanjan, situé à 2 500 mètres des unités de notre IIe corps d'armée.
2. Le 1er février 1990, à 13 h 25, trois Iraniens ont construit un abri et un poste d'observation en acier derrière les positions avancées de l'Iran, au point de coordonnées 835 653, à 2 500 mètres des unités de notre IIe corps d'armée.
3. Le 1er février 1990, à 10 h 10, les Iraniens ont construit une position en blocs de béton sur leur premier talus au point de coordonnées 964 760, à 700 mètres des unités de notre IIIe corps d'armée.
4. Le 1er février 1990, à 7 h 30, une unité du génie iranien composée d'une pelleuse, un rouleau compresseur et deux camions à benne a été observée tandis qu'elle construisait une route de terre au point de coordonnées 546 263, à 800 mètres des unités de notre VIIe corps d'armée.
5. Le 1er février 1990, à 8 heures, une unité du génie militaire iranien composée d'une pelleuse, un bulldozer, 12 camions à benne et un land cruiser a été observée tandis qu'elle construisait une route de terre au point de coordonnées 608 171, à 700 mètres des unités de notre VIIe corps d'armée.
6. Le 2 février 1990, à 14 h 30, les Iraniens ont été observés tandis qu'ils construisaient deux postes d'observation en blocs de béton aux points de coordonnées 647 483 et 651 491, derrière leur premier talus face Tall Al-Ajrad, à une distance de 3 500 et 4 000 mètres des unités de notre IVE corps d'armée.
7. Le 2 février 1990, à 15 heures, les Iraniens ont été aperçus tandis qu'ils construisaient un poste d'observation en terre glaise au point de coordonnées 405 855, sur la rive orientale du Doveyrich, face au pont du Doveyrich, à 2 500 mètres des unités de notre IVE corps d'armée.

8. Le 3 février 1990, à 6 h 10, trois Iraniens ont été vus pêchant dans le Chatt Al-Arab, au point de coordonnées 546 251, à 700 mètres des unités de notre VIIe corps d'armée.
9. Le 3 février 1990, à 8 heures, trois camions et une grue ont été aperçus déchargeant des éléments préfabriqués en béton au point de coordonnées 306 608, à 700 mètres des unités de notre VIIe corps d'armée.
10. Le 4 février 1990, à 14 heures, cinq Iraniens ont construit un poste d'observation au point de coordonnées 829 671, à 500 mètres des unités de notre IIE corps d'armée.
11. Le 4 février 1990, à 12 h 30, une unité du génie iranien composée d'un bulldozer, trois camions à benne et une grue a été aperçue au point de coordonnées 351 594, tandis qu'elle hissait des éléments de béton et les déchargeait derrière le talus iranien, à 500 mètres des unités de notre VIIe corps d'armée.
12. Le 5 février 1990, à 13 h 30, deux embarcations iraniennes ont été aperçues au point de coordonnées 636 509. L'une d'entre elles s'est ensuite retirée jusqu'au point de coordonnées 658 503, à 2 000 mètres des unités de notre VIe corps d'armée.
13. Le 5 février 1990, à 15 h 30, quatre Iraniens ont construit un poste de garde en plaques de blindage au point de coordonnées 818 625, à 500 mètres des unités de notre IIE corps d'armée.
14. Le 6 février 1990, à 10 h 50, une pelleteuse iranienne a été aperçue tandis qu'elle ouvrait une brèche de 10 à 15 mètres de large dans le premier talus iranien au point de coordonnées 944 814. Elle a ensuite égalisé le terrain dans le no man's land situé devant le premier talus iranien, à 600 mètres des unités de notre IIIe corps d'armée.
15. Le 6 février 1990, à 13 h 40, une grue a été aperçue déchargeant des blocs de béton sur le talus iranien au point de coordonnées 347 588, à 600 mètres des unités de notre VIIe corps d'armée.
16. Le 7 février 1990, à 10 heures, les Iraniens ont creusé 22 tranchées secondaires de un à deux mètres de large et de un mètre de profondeur en les espaçant de deux à quatre mètres l'une de l'autre. Cette activité s'est déroulée au point de coordonnées 277 992, à l'est du Doveyrich et à l'est d'Ayn Karzan, à 3 000 mètres des unités de notre IVE corps d'armée.
17. Le 8 février 1990, à 16 heures, quatre Iraniens ont été repérés alors qu'ils creusaient une tranchée de communication de 4 mètres de long et 1 mètre de large, verticalement au front, au point de coordonnées 519572, au sud de Hamila, à 600 mètres des positions de notre IIE corps d'armée.
18. Le 9 février 1990, à 7 h 50, quatre Iraniens ont été observés alors qu'ils consolidaient une ancienne position et en construisaient une autre entourée de sacs de sable sur la cote 1430, au point de coordonnées 932418, chacune de ces positions ayant été occupée ensuite par deux soldats armés chargés de missions de surveillance, à 1 500 mètres des positions de notre Ier corps d'armée.

19. Le 9 février 1990, à 7 h 20, on a repéré cinq camions à benne qui transportaient de la terre pour la construction d'une route au point de coordonnées 617168, à 800 mètres des positions de notre VIIe corps d'armée.

20. Le 9 février 1990, à 8 h 20, on a observé cinq camions à benne qui transportaient de la terre pour la construction d'une route au point de coordonnées 599176, à 700 mètres des positions de notre VIIe corps d'armée.

21. Le 9 février 1990, à 9 heures, des éléments du génie iranien équipés d'une niveleuse, deux rouleaux compresseurs et huit camions à benne ont été repérés alors qu'ils réparaient une digue en terre au point de coordonnées 485465, à 600 mètres des positions de notre VIIe corps d'armée.

22. Le 10 février 1990, à 8 heures, des éléments du génie iranien équipés d'un bulldozer et d'un camion ont été repérés alors qu'ils traçaient une route au point de coordonnées 619167, à 800 mètres des positions de notre VIIe corps d'armée.

Opération d'inondation

La partie iranienne a continué d'inonder le secteur situé face à notre IIIe corps d'armée et devant les barrières de nos unités militaires. Au cours de la période du 1er au 10 février 1990, l'eau avait atteint les niveaux suivants :

23. Le 1er février 1990

Entre les points de coordonnées 678327 et 902203 : 0 à 80 centimètres.
Entre les points de coordonnées 902203 et 902904 : 65 à 170 centimètres.
Entre les points de coordonnées 902904 et 989731 : 0 à 170 centimètres.

24. Le 2 février 1990

Entre les points de coordonnées 678327 et 902203 : 0 à 80 centimètres.
Entre les points de coordonnées 902203 et 902904 : 65 à 170 centimètres.
Entre les points de coordonnées 902904 et 989731 : 0 à 165 centimètres.

25. Le 3 février 1990

Entre les points de coordonnées 678327 et 902203 : 0 à 80 centimètres.
Entre les points de coordonnées 902203 et 902904 : 65 à 170 centimètres.
Entre les points de coordonnées 902904 et 989731 : 0 à 160 centimètres.

26. Le 4 février 1990

Entre les points de coordonnées 678327 et 902203 : 0 à 80 centimètres.
Entre les points de coordonnées 902203 et 902904 : 65 à 170 centimètres.
Entre les points de coordonnées 902904 et 989731 : 0 à 175 centimètres.

27. Le 5^e février 1990

Entre les points de coordonnées 678327 et 902203 : 0 à 80 centimètres.
Entre les points de coordonnées 902203 et 902904 : 65 à 170 centimètres.
Entre les points de coordonnées 902904 et 989731 : 0 à 170 centimètres.

28. Le 6 février 1990

Entre les points de coordonnées 678327 et 902203 : 0 à 80 centimètres.
Entre les points de coordonnées 902203 et 902904 : 70 à 170 centimètres.
Entre les points de coordonnées 902904 et 989731 : 0 à 170 centimètres.

29. Le 7 février 1990

Entre les points de coordonnées 678327 et 902203 : 0 à 80 centimètres.
Entre les points de coordonnées 902203 et 902904 : 65 à 170 centimètres.
Entre les points de coordonnées 902904 et 989731 : 0 à 175 centimètres.

30. Le 8 février 1990

Entre les points de coordonnées 678327 et 902203 : 0 à 85 centimètres.
Entre les points de coordonnées 902203 et 902904 : 65 à 170 centimètres.
Entre les points de coordonnées 902904 et 989731 : 0 à 170 centimètres.

31. Le 9 février 1990

Entre les points de coordonnées 678327 et 902203 : 0 à 80 centimètres.
Entre les points de coordonnées 902203 et 902904 : 70 à 170 centimètres.
Entre les points de coordonnées 902904 et 989731 : 0 à 170 centimètres.

32. Le 10 février 1990

Entre les points de coordonnées 678327 et 902203 : 0 à 80 centimètres.
Entre les points de coordonnées 902203 et 902904 : 70 à 170 centimètres.
Entre les points de coordonnées 902904 et 989731 : 0 à 170 centimètres.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Abdul Amir AL-ANBARI
